

Belfort, le - 1 FEV. 2024

Direction de l'animation des
politiques publiques
interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

L'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire pour les travaux d'élargissement à 2x2 voies de la RN 19 entre Héricourt et l'échangeur de Sévenans, sur les communes de BREVILLIERS (70), ARGIESANS, BANVILLARS, BOTANS et DORANS (90)

se déroulera du mercredi 28 février 2024 à 9 H 00 au mardi 2 avril 2024 à 18 H 00.

Pour mener l'enquête publique, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon a désigné une commission d'enquête composée comme suit : Monsieur Pierre-Marie BADOT, professeur des universités, en qualité de président ; Monsieur Jean-François ROTH, commandant divisionnaire en retraite ; Monsieur Gérard NERICH, officier de gendarmerie en retraite, en qualité de membres titulaires et Monsieur Gilles MAIRE, Lieutenant-Colonel de l'Armée de Terre en retraite, en qualité de membre suppléant.

Le dossier d'enquête (versions papier et numérique) comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale accompagné de la réponse du maître d'ouvrage (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté) pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

- ➔ à la mairie de BANVILLARS (90), siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels,
- ➔ dans les mairies de BREVILLIERS (70), ARGIESANS, BOTANS et DORANS (90) aux jours et heures d'ouverture habituels,
- ➔ à la préfecture du Territoire de Belfort, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- ➔ sur le site internet des préfectures :

Haute-Saône : <https://www.haute-saone.gouv.fr>

Rubriques : Actions de l'État / Environnement / Information et consultation du public / Enquêtes publiques / Autres

Territoire-de-Belfort : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>

Rubriques : Actions de l'État / Environnement / Consultations et enquêtes publiques / Participation du public, consultations et enquêtes publiques en cours

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de la :

**direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Bourgogne – Franche-Comté**

Monsieur Jean-Noël LAMBERT - chef de projets routiers

Mail : jean-noel.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 03 39 59 65 18

Adresse : 5 voie Gisèle Halimi - B.P. 31269 - 25005 BESANCON CEDEX

Le public pourra formuler, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations et propositions :

- sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président ou un membre de la commission d'enquête déposé dans chaque commune concernée ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort,
- par correspondance à la mairie de BANVILLARS, 1 rue d'Argiésans – 90800 BANVILLARS, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations et propositions écrites et orales du public reçues par la commission d'enquête sont consultables en mairie de BANVILLARS (90). Les observations et propositions adressées, par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet des préfectures.

Le président ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public

Lieu de permanence	Dates et heures de permanence
Mairie de BANVILLARS (90) Siège de l'enquête	mercredi 28 février 2024 de 9 h à 12 h
	samedi 23 mars 2024 de 9 h à 12 h
Mairie d'ARGIESANS (90)	lundi 4 mars 2024 de 14 h à 17 h
	mercredi 20 mars 2024 de 9 h à 12 h
Mairie de BOTANS (90)	samedi 2 mars 2024 de 8 h 30 à 11 h 30
	mardi 2 avril 2024 de 15 h à 18 h
Mairie de BREVILLIERS (70)	vendredi 8 mars 2024 de 16 h à 18 h
	mercredi 27 mars 2024 de 10 h à 12 h
Mairie de DORANS (90)	jeudi 14 mars 2024 de 9 h à 12 h
	jeudi 28 mars 2024 de 13 h 30 à 16 h 30
PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT à Belfort - Salle Mottet	lundi 11 mars 2024 de 14 h à 16 h
	lundi 25 mars 2024 de 14 h à 16 h

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête sera déposée en mairies de BREVILLIERS (70), ARGIÉSANS, BANVILLARS, BOTANS et DORANS (90), en préfectures du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet des préfectures de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Au terme de l'enquête publique unique, les préfets de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort sont l'autorité compétente pour prendre les décisions portant sur :

- l'autorisation environnementale,
- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la détermination, par arrêté de cessibilité, de la liste des parcelles à exproprier.

Pour le préfet, et par délégation
La cheffe de bureau,



Laurence SCHLOTTER

